

Skyguide

Internet : www.skyguide.ch

Siège : Genève

Forme juridique : société anonyme

Cotation : non cotée

Participation de la Confédération : 99,94 %

Conseil d'administration : Walter T. Vogel (président), Aldo C. Schellenberg, Doris Barnert, Anne Bobillier, Andreas Schmid, Cristina Feistmann, Dominik Hänggi (représentant du personnel)

CEO : Alex Bristol

Organe de révision ext. : PricewaterhouseCoopers, Pully

Brève appréciation des résultats 2022

Skyguide assure sur mandat de la Confédération les services civil et militaire de la navigation aérienne en Suisse ainsi que dans les régions limitrophes. En 2022, le volume de trafic dans l'espace aérien contrôlé par Skyguide s'est rapproché de celui d'avant le début de la pandémie de coronavirus. La situation opérationnelle et financière de l'entreprise s'est donc largement normalisée. Selon le Conseil fédéral, Skyguide a *globalement réalisé* ses objectifs stratégiques en 2022.

Skyguide a assumé son mandat de service public et a garanti la sécurité du trafic aérien. Les exigences de la convention de prestations conclue avec les Forces aériennes ont été remplies.

Après les pertes importantes pendant la pandémie de coronavirus, Skyguide a pu stabiliser son résultat annuel et clôturer l'exercice avec un bénéfice de 8,1 millions de francs. À partir de 2023, on peut s'attendre à une amélioration structurelle de l'état des revenus, de sorte que Skyguide pourra commencer à rembourser progressivement le prêt de plus de 250 millions de francs accordé par la Confédération pour garantir les liquidités de l'entreprise.

Le 15 juin 2022, un incident technique a causé une interruption temporaire du trafic dans l'espace aérien contrôlé par Skyguide. Skyguide a analysé et traité les causes de cet incident de manière rigoureuse. Le DETEC a mandaté une enquête externe à ce sujet. Celle-ci a donné lieu à 14 recommandations visant à renforcer la résilience de la navigation aérienne. Skyguide mettra en œuvre ces recommandations.

En vue des conséquences à long terme de la pandémie, Skyguide doit encore multiplier ses efforts afin d'améliorer l'efficacité des coûts sans pour autant compromettre la sécurité du trafic aérien. Cela ne sera pas possible sans la contribution des collaborateurs, étant donné que les frais de personnel représentent environ 70 % des coûts totaux de l'entreprise. Skyguide est tenue d'élaborer avec les partenaires sociaux des solutions équilibrées et durables. Le relèvement de l'âge de la retraite des contrôleurs aériens à 60 ans en fait partie. En collaboration avec l'association du personnel concernée, Skyguide a adopté une déclaration d'intention à ce sujet. Le Conseil fédéral attend que celle-ci soit mise en œuvre dans les délais prévus, à savoir au 1^{er} janvier 2024.

Chiffres-clés	2022	2021
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	483,8	348,9
Résultat net (mio CHF)	11,0	-119,7
Total du bilan (mio CHF)	550,6	559,3
Réserves gén. + autres (mio CHF)	19,7	273,6
Ratio de fonds propres (%)	35,9	33,3
Effectif (nombre d'ETP)	1365	1360

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Nombres de vols contrôlés (milliers)	1147	690
Ponctualité (% des vols)	97,3	99,2
Ø retard par vol ¹⁾ (secondes)		
Survol	8,9	3,2
Approche Zurich	0,9	1,4
Approche Genève	5,8	3,0
Mouvements aériens militaires	88°154	89°491
Ø redevances de route (EUR)	96,3	91,0
Taux de couverture technique CP (%)	106,2²⁾	115,2
Taux de couverture économique CP (%)	n/a	n/a

Contributions fédérales et redevances

Contributions fédérales (mio CHF) ³⁾	56,0	52,3
Redevances (mio CHF) ⁴⁾	365,5	266,2

¹⁾ Retard provoqué par Skyguide par survol/mouvement d'aéroport

²⁾ Valeur provisoire, selon art. 44 OPP 2

³⁾ Pour les prestations non couvertes dans les espaces aériens étrangers, pour les vols exonérés de redevances et pour U-Space, selon les comptes de la Confédération

⁴⁾ Redevances de navigation aérienne, y c. contribution couvrant les coûts des Forces aériennes

A. Réalisation des objectifs en 2022*

1. Orientation stratégique

Durant l'exercice, Skyguide a assumé son mandat de service public.

Normes de sécurité élevées ; culture de la sécurité très développée

La sécurité du trafic aérien civil a été garantie en tout temps. L'OFAC a confirmé le haut niveau de Skyguide en matière de culture de la sécurité selon les critères de l'AESA.

Le 15 juin 2022, un incident technique est survenu au niveau d'un composant réseau. Pour des raisons de sécurité, Skyguide a décidé de fermer l'espace aérien qu'elle surveille pendant cinq heures (« Clear the Sky »). Cette décision était appropriée, car il était impossible d'estimer la gravité et la durée de l'incident. Skyguide a lancé une enquête interne sur les causes de l'incident. En raison de la portée de l'incident, le DETEC a décidé de mandater un organisme indépendant afin que celui-ci mène une enquête sur les faits ainsi que sur les résultats de l'enquête de Skyguide. Cette enquête externe a donné lieu à 14 recommandations visant à accroître la résilience de la navigation aérienne. Skyguide mettra en œuvre ces recommandations sous le contrôle étroit de l'OFAC en sa qualité d'autorité de surveillance de la sécurité.

Contribution à un trafic aérien efficace et ponctuel

Les retards ont de nouveau augmenté, au même rythme que le trafic aérien, pour atteindre le niveau habituel d'avant la pandémie de coronavirus. Il en va de même pour l'efficacité économique : le coût moyen d'un vol a diminué sur les aéroports nationaux, passant de 202 à 115 francs pour les survols et de 784 à 393 francs pour les approches et les départs (2019 : 107 CHF pour les survols et 335 CHF pour les approches et les départs).

Exploitation 24h/24 stable du service de police aérienne

Skyguide a rempli toutes les exigences de la convention de prestations avec les Forces aériennes. Le service de police aérienne 24h/24 a été assuré.

Préparation pour anticiper le changement structurel à venir, mais accent mis sur des projets prioritaires

Skyguide a collaboré à différents projets et programmes relevant du projet de l'UE « Single European Sky », en vue d'améliorer l'efficacité du système européen de navigation aérienne. Suite à la rupture des négociations sur l'accord-cadre Suisse-UE, Skyguide n'a toujours pas accès aux fonds communautaires pour le financement de projets d'innovation. Elle a accordé la priorité à deux de ses projets qui présentent des avantages directs pour l'aviation suisse : le « Virtual Center Switzerland » (mise en réseau des centres de contrôle de Genève et de Dübendorf) et le « U-Space » (enregistrement et contrôle des drones).

2. Objectifs financiers

Retour à un résultat équilibré

En vertu de la loi sur l'aviation, Skyguide est une société anonyme sans but lucratif. Le Conseil fédéral attend qu'elle fournisse un résultat équilibré. En raison de la pandémie de coronavirus, Skyguide a subi de lourdes pertes en 2020 et 2021. Afin de garantir les liquidités, le Conseil fédéral a, durant cette phase, augmenté les fonds propres de 150 millions de francs et accordé un prêt de 250 millions de francs à Skyguide. Grâce à la normalisation du trafic aérien, Skyguide a pu dégager un excédent de 8,1 millions de francs durant l'année sous revue. Les 100 millions de francs que la Confédération avait mis à disposition à titre préventif pour 2022 n'ont pas été nécessaires. Dans les années à venir, on peut s'attendre à une amélioration structurelle de l'état des revenus en raison des règlements de l'UE, ce qui permettra à Skyguide de rembourser le prêt de la Confédération à long terme.

Poursuite des économies

Au cours de l'exercice, Skyguide a réalisé des économies à hauteur de 21 millions de francs. Elle est ainsi en bonne voie pour réaliser les économies visées, d'un total 120 millions de francs, d'ici 2024.

Augmentation des indemnités de la Confédération

Durant l'exercice sous revue, les indemnités versées par la Confédération pour les charges de Skyguide dans les espaces aériens étrangers délégués, pour les vols exonérés de redevances ainsi que pour le nouveau service de navigation aérienne U-Space (3,2 mio CHF) ont augmenté de 3,7 millions de francs. En revanche, les subventions provenant du Financement spécial du trafic aérien ont diminué de 3,6 millions de francs.

L'endettement net dépasse la limite maximale fixée par le Conseil fédéral

Les pertes subies pendant la pandémie de coronavirus et le prêt de 250 millions de francs accordé par la Confédération ont bien entendu eu un effet sur le taux d'endettement de Skyguide. Celui-ci a dépassé la limite maximale de 2 x EBITDA fixée par le Conseil fédéral. Le Conseil fédéral s'attend à ce que l'endettement net repasse sous ce plafond à moyen terme.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance professionnelle

Skyguide est un employeur conscient de ses responsabilités qui mène une politique du personnel moderne. Elle est restée en contact étroit avec les représentants du personnel et les partenaires sociaux afin de lutter contre les conséquences de la pandémie. La mise en œuvre des mesures d'économie prises par la direction a été discutée avec les partenaires sociaux. Des entretiens ont également été menés concernant le relèvement de l'âge de la retraite. Le Conseil fédéral salue ce partenariat social

constructif, qui est essentiel pour que Skyguide puisse faire face aux défis qui l'attendent.

Malgré la pression liée aux économies qu'elle doit faire, Skyguide a offert des prestations sociales modernes et des conditions d'engagement concurrentielles. Durant l'exercice, les effectifs sont restés presque stables, avec 1365 équivalents plein temps (+ 5). Conformément aux attentes du Conseil fédéral, Skyguide s'est engagée en faveur de la diversité et de l'égalité au sein de l'entreprise.

Durant l'exercice, Skyguide a formé 67 contrôleurs de la circulation aérienne, ce qui représente 4,9 % des effectifs. Tous les collaborateurs s'engagent à suivre des formations, notamment dans le domaine de la culture de la sécurité. Chaque collaborateur (apprentis non compris) a en moyenne consacré 14,1 heures de travail à la formation continue (2021 : 10,9 heures).

4. Coopérations

Au cours de l'exercice, Skyguide n'a conclu aucun nouvel accord de coopération avec des partenaires suisses ou étrangers.

La coopération internationale (recherche et développement) s'est poursuivie dans le cadre des SES, SESAR et FABEC.

Toutes les participations et coopérations de Skyguide étaient conformes au droit aérien et respectaient les objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision externe confirme que les comptes annuels 2022 de Skyguide SA sont conformes à la loi suisse et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

C. Propositions à l'assemblée générale

Les intérêts de la Confédération en tant qu'actionnaire de Skyguide sont représentés conjointement par le DETEC et le DDPS.

Pour l'assemblée générale ordinaire de Skyguide, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale

1. d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels statutaires et les comptes annuels consolidés pour l'exercice 2022 ;
2. d'utiliser le bénéfice comme suit :
 - Bénéfice reporté : 106,6 millions de francs
 - Bénéfice annuel : 8,1 millions de francs
 - Bénéfice résultant du bilan : 114,7 millions de francs
3. d'approuver la modification des statuts rendue nécessaire par la révision du droit de la société anonyme ;
4. de donner décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction pour l'exercice 2022 ;

5. de confirmer pour une durée d'un an, dans son rôle d'organe de révision statutaire, l'entreprise PricewaterhouseCoopers SA de Zurich, succursale de Pully ;
6. d'approuver, pour l'exercice 2024, les plafonds maximums de rémunération globale suivants :
 - a) 4 285 000 francs pour les membres de la direction ;
 - b) 152 000 francs pour le président du conseil d'administration ;
 - c) 348 000 francs pour les autres membres du conseil d'administration.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 17 mars 2023, le Conseil fédéral a chargé le DETEC et le DDPS d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de Skyguide.